



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0206

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Vénissieux

objet : Bron Terrailon-Vénissieux : quartiers des Minguettes et Max Barel - Opérations de renouvellement urbain - Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) - Approbation des conventions à passer avec le département du Rhône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008**Délibération n° 2008-0206**

commission principale :

commune (s) : Bron - Vénissieux

objet : **Bron Terrailon-Vénissieux : quartiers des Minguettes et Max Barel - Opérations de renouvellement urbain - Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) - Approbation des conventions à passer avec le département du Rhône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Des conventions ont été signées avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) sur les projets de rénovation urbaine de l'agglomération lyonnaise, et notamment :

- le 13 mai 2005 sur le grand projet de ville (GPV) de Vénissieux : quartiers Minguettes-Max Barel,
- le 25 février 2008 sur Bron : quartier Terrailon.

Ces conventions fixent la liste des opérations de renouvellement urbain à mettre en œuvre sur les quartiers ainsi que les engagements financiers des différents partenaires.

Par délibération en date du 18 décembre 2007, le conseil de Communauté a approuvé les avenants aux conventions Anru du 13 mai 2005 et entériné la participation financière du département du Rhône sur certaines opérations de renouvellement urbain de l'agglomération.

En effet, le département du Rhône a signé avec l'Anru, le 21 septembre 2007, une convention dans le but de financer le renouvellement urbain de l'agglomération lyonnaise en se substituant à l'Anru sur certains projets.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, le département du Rhône propose de financer les deux opérations suivantes, menées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine :

- le bilan de démolition des copropriétés privées à Bron Terrailon pour un montant de 17 000 000 €, sur une assiette prévisionnelle de 35 745 877 € HT,
- le réaménagement du quartier Armstrong à Vénissieux pour un montant de 2 568 819 €, sur une assiette prévisionnelle de 7 462 056 € HT.

Aussi, afin de concrétiser ces engagements, il convient de procéder à la signature de conventions de participations financières entre la Communauté urbaine et le département du Rhône ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 2004-2332 et n° 2007-4585 en date des 13 décembre 2004 et 18 décembre 2007 ;

DELIBERE

1° - Approuve les conventions à passer avec le département du Rhône pour le financement de deux opérations de renouvellement urbain, faisant partie intégrante des conventions signées avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), à savoir :

- l'aménagement de la résidence Armstrong 2 à Vénissieux,
- le bilan des démolitions des copropriétés privées à Bron Terrailon.

2° - Autorise monsieur le président à signer lesdites conventions.

3° - Les recettes correspondantes, soit 19 568 819 €, seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.